

## Rentrée 2025 - Édito de l'inFO des VS

Vous avez entre vos mains l'inFO des vies scolaires de la rentrée 2025.

Je vous souhaite à tous, que vous commeniez votre carrière dans les fonctions d'AED ou que vous la poursuiviez, la meilleure rentrée possible même si les conditions de travail ne seront pas tous les jours faciles à cause du manque de moyens dans les vies scolaires.

Vous pouvez en tout cas **compter sur votre syndicat Force Ouvrière**, le SNFOLC, et sa fédération, la FNEC FP-FO pour vous aider à **connaître vos droits**, pour vous **défendre**, pour **porter vos revendications** à tous les niveaux.

Vous pouvez compter sur **une équipe de militants** autour de **Sandrine**, de **Steve** et de **François** pour **vous informer, vous défendre, vous permettre de vous réunir**, pour faire entendre la voix des vies scolaires et des AED en particulier.

Comme tous les personnels de l'Éducation Nationale **vous avez des droits**, le droit de vous **syndiquer**, le droit de faire **grève**, le droit d'**être assisté, accompagné par le syndicat**.

Le statut d'AED fait que l'on se retrouve souvent seul face à son employeur, face au responsable de service. **Avec le syndicat FO vous ne serez jamais seul !**

Alors n'hésitez pas, **contactez votre syndicat, le SNFOLC !**

**Rejoignez le SNFOLC !**

**Christian Robert**, secrétaire départemental du SNFOLC 81.



**Sandrine BARRERE**  
06 61 49 30 29



**François MAURICIO**  
06 79 26 57 07



**Steve REMI**  
06 42 10 29 68

# Une fin d'année scolaire compliquée !!

## Et qui annonce une rentrée difficile...

Alors que l'une de nos collègues, Mme Grapinet, a été assassinée dans l'accomplissement de ses missions, le Ministère met en place une minute de silence d'hommage et passe à autre chose !

Les **AED ont été en colère et revendiquent la reconnaissance de leurs statuts.**

Ils ne veulent plus être les « invisibles » du système !

Ils veulent **un vrai statut** et plus une précarité perpétuelle !

Des **mouvements de grève** ont eu lieu dans certains établissements du Tarn pour exprimer le ras le bol des AED.

La **défense des postes et du statut de nos collègues AED est l'affaire de tous**. Sans eux, le fonctionnement des établissements serait chaotique, voir impossible.

Dans le Tarn, la rentrée s'annonce orageuse car c'est **1,5 ETP qui est enlevé au département**. Et le rectorat annonce en plus la **suppression des missions de Services Civiques** qui œuvrent principalement des les Vies Scolaires, aux côtés des AED.

Les problèmes s'aggravent. Par nos échanges avec les Vies Scolaires du Tarn, nous avons repéré **3 situations d'agressions physiques d'AED en Avril / Mai** et ce n'est pas la diminution des moyens humains qui va détendre les situations dans les établissements.

Malgré la politique de suppressions de moyens, **le Ministère met en place les PAS** : les Pôles d'Appui à la Scolarité. Il y en aura deux à cette rentrée dans le Tarn ; un à Graulhet et un à Carmaux, moyens pris sur des postes enseignants.

L'objectif serait de mieux prendre en charge les élèves à besoins particuliers mais la réalité de ce qui se prépare c'est **d'ouvrir le champ des possibles en interne pour gérer les élèves dits difficiles**. Le texte de travail que nous a fait parvenir l'administration indique qu'éventuellement **les AED pourraient prendre en charge ces élèves**.

Une fois encore, on solliciterait les AED pour les jeter sur le front des difficultés, au mépris de leurs missions et par là même au mépris de leur sécurité.

**AED ce n'est pas un job fourre tout !!**

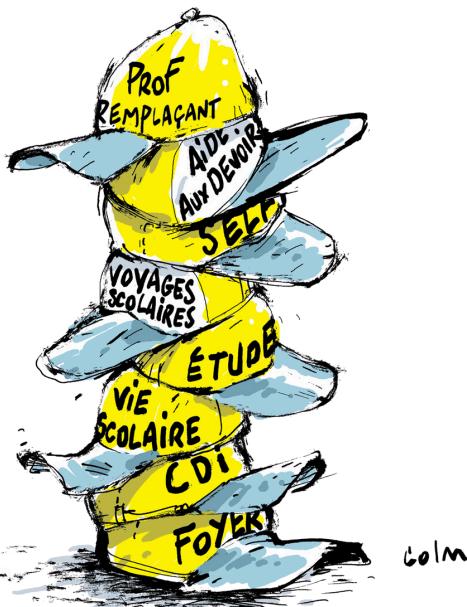
**Sandrine Barrère**, membre du bureau du SNFOLC, en charge du suivi des VS.

# Les revendications de FO pour les AED



Le SNFOLC81, et sa fédération la FNEC FP-FO, après avoir échangé avec vous (en tournée ou en visio) porte vos revendications. La FNEC FP-FO se tient aux côtés de ses adhérents AED et de l'ensemble des personnels de vie scolaire pour que les revendications soient entendues et satisfaites :

- **abandon de la proposition de loi Lafon** qui prévoit d'autoriser les chefs d'établissements, les adjoints et les CPE à fouiller les sacs des élèves, les transformant de facto en officiers de police judiciaire au mépris de leurs statuts ; respect des missions des personnels de vie scolaire (AED et CPE) ;
- **création des postes** et **recrutement** des assistants d'éducation pour répondre aux besoins ;
- **création d'une grille nationale de progression salariale à l'ancienneté**, dès la première année de CDD, comme premier pas vers la création d'un véritable statut de fonctionnaires d'État sur le modèle des MI-SE ;
- **accès aux primes et indemnités** dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que ceux fixés pour les autres personnels (notamment l'indemnité REP/REP+) ;
  - **baisse du temps de travail** ;
  - recrutement massif de personnels AED et fin du recrutement par les chefs d'établissement, mise en place d'un recrutement académique ;
  - **accès à une formation initiale et continue**, sur temps de service ;
  - **création de brigades de remplacement** pour assurer les remplacements des collègues absents ;
  - **droit à la mobilité**, interacadémique et intra-académique.



LA CASQUETTE DE L'AED

# Se défendre au quotidien : participer aux stages et se syndiquer !

## STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Nous organisons un stage syndical à destination des AED : connaître ses droits et les défendre le **mardi 18 novembre 2025 à Albi**.

Ce stage est **un droit**, votre **demande d'autorisation d'absence** est à déposer un mois avant auprès du secrétariat de votre établissement,  : **8 octobre !**

Inscrivez vous ici :



Et nous vous enverrons le formulaire de demande.

D'autres stages **spécial droits des AED** se dérouleront cette année sur le département, à **Castres** et **Graulhet**. Dates à venir !

## BULLETIN DE SYNDICALISATION - Se syndiquer est un droit !

**IMPORTANT** : Merci de bien vouloir nous retourner ce coupon ci-dessous avec votre règlement.

Cochez le **montant de l'adhésion** pour septembre - décembre 2025 en **fonction de votre quotité de travail**. Votre cotisation vous donne droit à un crédit d'impôts à hauteur de 66 % du montant de votre versement.

Plein temps	¾ temps	½ temps
<input type="radio"/> 24 €	<input type="radio"/> 18 €	<input type="radio"/> 12 €

NOM : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Nom de jeune fille (important car quelquefois des collègues figurent sur les listings du rectorat sous ce nom) : ..... Établissement d'affectation : .....

Adresse personnelle complète : .....  
.....

Téléphone : ..... - ..... - ..... - ..... - ..... Adresse électronique : .....

J'accepte de recevoir des informations régulières par courriel

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat SNFOLC81. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snfolk.81@gmail.com*



# **Vous entrez dans la fonction d'AED : ce qu'il vous faut savoir**



**Vous entrez dans la fonction....  
quelques infos à savoir!**

- **Vous aurez dans les premiers mois de votre prise de fonction une visite médicale obligatoire.**
- **Si vous êtes parent, vous avez droit au SFT : supplément familial de traitement.**
- **Vous avez le droit de demander la prime d'activité. Son obtention est lié au montant de votre traitement.**
- **Un "comité d'entreprise" Fonction publique existe : le SRIAS. Il propose des séjours, des locations à moindre coût et des colonies de vacances.**
- **Vous avez aussi droit à la PSC : c'est la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, c'est à dire la mutuelle couvrant les frais de santé**

**POUR TOUS CES DROITS, RENSEIGNEZ VOUS AUPRÈS DU  
SECRETARIAT DE DIRECTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT!**

**ET POUR PLUS D'INFORMATIONS , CONTACTEZ LE  
SNFOLC81**

# L'Action sociale

## En faveur des personnels, c'est un droit !

### Action sociale



#### Qui peut bénéficier de l'action sociale ?

- Les personnels **stagiaires** et **titulaires** en activité, rémunérés sur le budget de l'État ;
- Les **retraités** de l'enseignement public ;
- Les ayants droits (**veufs** ou **veuves** non remariés titulaires d'une pension de réversion, **tuteurs d'orphelins** d'un agent de l'Éducation Nationale)

Vous trouverez sur ce lien la version actualisée au 1er septembre du livret d'action sociale : l'action sociale en faveur des personnels est un droit, le **SNFOLC81** et sa fédération la **FNEC-FP-FO** vous aident pour les connaître et les mettre en action.

### Médecine de prévention



Le service de médecine de prévention des personnels est un **lieu d'écoute confidentiel, de conseil et d'aide** aux personnels ayant des problèmes de santé dont les conséquences retentissent dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles.

Protection du fonctionnaire, accompagnement dans vos droits en cas de maladie ou d'accident imputable au service, déclaration et octroi des congés particuliers le **SNFOLC81** et sa fédération la **FNEC-FP-FO** est là pour vous soutenir. Être accompagné au quotidien par la médecine de prévention est un droit. Des questions, des doutes, n'hésitez pas!

Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Lycées et Collèges



Section départementale du Tarn  
70 avenue François Verdier 81 000 ALBI  
**courriel** : snfolc.81@gmail.com

Faites valoir vos droits :  
**SYNDIQUEZ-VOUS au SNFOLC 81 !**

